

Au fil du Buëch n°8

SYNDICAT RIVIÈRE

LE BULLETIN D'INFORMATION DU BUËCH

Edito



Le 27 Mai 2014 à la suite des renouvellements des conseils communautaires une nouvelle gouvernance du SMIGIBA a été installée. Elle œuvrera pour que soient mis en place les projets importants qui sont actuellement l'objet de nos préoccupations.

Cette importante et indispensable structure de protection du Buëch et de ses affluents assure des missions déterminantes pour la protection de l'environnement et de notre sécurité. Elle joue aussi un rôle majeur sur le plan économique dans la collaboration et le partenariat qu'elle peut et doit avoir avec les agriculteurs sur la gestion de l'eau et des sites Natura 2000. Elle offre également un service indispensable de conseil et d'assistance auprès des communautés de communes et des communes.

L'essentiel de ses actions est contractualisé dans le contrat rivière mis en place avec nos partenaires institutionnels Europe, Etat, Région, Agence de l'eau et Départements. Ce contrat prévoit et encadre les actions qui devront être réalisées. Elles sont diverses et variées puisqu'elles vont de l'entretien de la végétation des berges à l'éradication de plantes invasives nuisibles pour la faune et la flore comme la renouée du Japon.

Le SMIGIBA se doit également d'avoir une réflexion plus large sur la gestion du Buëch. Dans ce cadre, il réalise une étude pour la gestion des alluvions à l'échelle du bassin versant dont les résultats seront connus prochainement. Elle permettra de mettre en place une gestion cohérente et ainsi de hiérarchiser les travaux qui devront être réalisés en priorité.

Le SMIGIBA assure une mission technique, de plus en plus importante, de suivi et de conseil sur la réalisation de travaux autour de la problématique d'érosion des berges notamment. Les communes ont en effet nécessairement besoin des conseils éclairés des techniciens et de leur aide lors de la préparation et du suivi de ces travaux.

La réglementation européenne impose une réduction des prélèvements en eau dans les bassins déficitaires tels que le Buëch. Le syndicat œuvre avec tous les acteurs locaux pour trouver des solutions cohérentes et acceptables pour tous. Il se doit d'être un partenaire pour les communes sur l'eau potable et pour les agriculteurs sur l'irrigation.

Le SMIGIBA avec l'adhésion au 15 Juillet 2014 du SIEM (Syndicat Intercommunal d'Entretien de la Méouge) étend son territoire d'intervention puisqu'il regroupe aujourd'hui 64 communes. Je tiens à féliciter mes prédécesseurs qui ont œuvré pour la réalisation de ce regroupement qui assure une cohérence de bassin pour la gestion du Buëch et de tous ses affluents.

Ses missions devraient encore se développer avec la poursuite du contrat rivière et la création de nouvelles compétences telles que la GEMAPI (Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations).

Le SMIGIBA doit également développer ses missions de sensibilisation à l'environnement tant avec les enfants au niveau scolaire qu'auprès des adultes (programme et parcours pédagogiques, animations...) mais aussi avec les agriculteurs par le biais des mesures agro-environnementales et climatiques.

La mise en place de toutes ses missions, dans la concertation, doit permettre à chacune et chacun de nous d'être un acteur principal dans la préservation de la rivière et de son environnement dont nous sommes si fiers et qui représente notre patrimoine et notre richesse. Le Buëch est un moteur économique essentiel de notre bassin tant pour les loisirs, la pêche que pour l'agriculture.

Jacques FRANCOU
Président du SMIGIBA

2014

Le Buëch : une rivière dynamique et mobile

Le Buëch est une rivière torrentielle de piémont qui prend sa source dans le massif du Dévoluy. Ses influences alpine et méditerranéenne en font une rivière remarquable. En effet, le Buëch connaît des périodes d'étiage (basses eaux) sévères en été mais également des crues soudaines et très dynamiques.

C'est lors de ces épisodes de crues que se produit le phénomène de charriage. L'énergie de l'eau érode les berges, transporte les cailloux et sédiments et façonne la vallée créant bancs de galets, iscles, berges verticales... Ce fonctionnement particulier est propre aux rivières en tresses et offre des habitats propices à une biodiversité riche et remarquable.



Vallée fertile et axe de déplacement

La richesse de la vallée alluviale a permis le développement d'activités et d'infrastructures tirant partie de ses ressources naturelles. Les terres, fertiles et moins pentues dans le fond de vallée, ont accueillies le développement de l'agriculture. Les grandes pentes des versants de la vallée du Buëch ont été largement reboisées. Les galets du lit et les alluvions déposés au fil des crues ont favorisé l'implantation de carrières. La rivière est également un axe de communication autour duquel se sont développés des villages reliés entre eux par des routes.



Ces différentes activités et ouvrages ont nécessité de composer avec un milieu naturel sauvage pouvant parfois engendrer des dommages notamment lors de fortes crues. Le long du Buëch, de nombreuses digues ont été construites pour éviter les débordements ou les érosions de berges, permettant le développement local mais contraignant également la rivière dans un espace limité.



Les extractions coutumières de matériaux dans le lit de la rivière permettaient d'alimenter en matière première les chantiers de travaux publics mais avaient pour conséquence de retirer à la rivière son élément pour dissiper son énergie lors des crues.

La construction du barrage de Saint Sauveur en 1992 a été le profond marqueur d'un changement de dynamique du Buëch. Cet aménagement hydroélectrique a également pour vocation d'alimenter les réserves agricoles pour les périodes d'irrigation.



Un plan de gestion globale pour une vision durable

Le rôle du SMIGIBA est de chercher des solutions acceptables tant au regard des enjeux socio-économiques et environnementaux de la vallée que pour les enjeux financiers des collectivités. Animé par un esprit de concertation et de durabilité, le syndicat du Buëch a réuni un maximum de partenaires locaux et institutionnels pour élaborer un plan de gestion des alluvions pluriannuel. Le programme qui émanera de ce travail proposera des solutions en deux temps. Des interventions d'urgence permettront d'une part de réduire des enjeux d'inondation prégnants ou de préserver des aménagements fortement menacés.

Une réflexion plus large visera elle à rechercher des solutions plus durables évitant de devoir conforter les ouvrages ou curer le lit de la rivière régulièrement car ces interventions génèrent d'importants coûts financiers et impacts environnementaux. Il est donc nécessaire de redonner une dynamique à la rivière et lui permettre d'avoir une certaine mobilité.

Des déséquilibres problématiques, la recherche d'un compromis

Les aménagements (barrages, routes, digues), la reforestation des versants et les extractions réalisées dans la vallée du Buëch ont généré un impact important sur le fonctionnement de la rivière. En effet, cela s'est traduit par une perte non négligeable d'espace de déplacement mais également par des zones en déséquilibre sédimentaire c'est-à-dire des tronçons où l'on constate d'importants dépôts de matériaux et a contrario des secteurs où le lit s'enfonce par manque d'alluvions.

Les conséquences sont importantes et nécessitent d'être traitées. On constate, par exemple, dans les secteurs endigués, un enfouissement sérieux du fond du lit contribuant au déchaussement des digues

et au risque d'affaissement de celles-ci (digues de La Faurie, Aspres, Veynes...). A contrario, d'autres secteurs sont marqués par une importante accumulation de matériaux (pont d'Aspremont, retenue de Saint Sauveur...). En parallèle, c'est le fonctionnement naturel d'une rivière en tresses (formant plusieurs chenaux) qui est perturbé et une importante menace pour le cortège faunistique et floristique associé.

Afin de pouvoir préserver les activités économiques et les installations présentes dans la vallée mais aussi maintenir le fonctionnement naturel de la rivière, le SMIGIBA a engagé une importante réflexion pour faire émerger des solutions.

Réglementation

Depuis les années 1990, la réglementation sur les ouvrages de protection contre les crues a évolué de manière importante pour garantir la sécurité des biens et des personnes. Les digues sont classées en fonction de leur hauteur et du nombre de personnes protégées. Ce classement est en cours d'évolution et devrait définir vingt kilomètres d'ouvrages en classe C sur le Buëch, correspondant à des digues de plus d'1 mètre 50 de haut et protégeant au moins 30 personnes (décret en cours de validation).

Pour ces ouvrages, de nombreuses obligations en terme d'études sont obligatoires pour pouvoir réaliser des confortements.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale du 27 Janvier 2014, a créé une nouvelle compétence obligatoire de Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations (GEMAPI) pour les communes ou les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (telles que les communautés de communes dans la vallée du Buëch). Cette compétence demandera aux gestionnaires d'assurer la conformité des ouvrages au regard de la réglementation. Ils pourront la déléguer à une structure existante qui assure des missions de gestion des milieux aquatiques à une échelle hydrographique cohérente (tel que le SMIGIBA pour le Buëch et ses affluents).

Un peu d'histoire

Les travaux d'endiguement du Buëch ont commencé au XVIII^{ème} siècle. A l'origine, leurs constructions étaient destinées à l'implantation de terres cultivables en fond de vallée et à leur protection contre les crues dans un environnement montagnard peu propice à l'agriculture. La technique consistait à faire déborder les eaux chargées de limons lors de crues et après décantation à évacuer les eaux excédentaires pour conserver un sol fertilisé par les apports sédimentaires. Ces terrains agricoles ont, par la suite, été en partie urbanisés et les digues ont également eu pour rôle la protection des habitations. Le linéaire de digue sur la vallée s'élève à cinquante kilomètres. Leur entretien n'est plus assuré en raison de la déprise agricole et de ce fait leur dégradation au cours des dernières années s'est accentuée. Ces endiguements ont limité le déplacement latéral du Buëch et favorisé son enfoncement, générant des risques de déstabilisation des ouvrages.

État actuel des digues

Depuis 2010, la plupart des communes du Buëch se sont regroupées avec l'assistance du SMIGIBA pour réaliser un diagnostic des digues. Le résultat de ces études a montré que de nombreux ouvrages sont nettement dégradés.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de leur dégradation :

- ▶ La chenalisation et le rétrécissement du lit de la rivière génère un phénomène d'incision (abaissement du fond du lit) provoquant l'affouillement des fondations des digues et leur déstabilisation.
- ▶ Le développement de la végétation peut également provoquer des « renards hydrauliques » (brèches) dans les perrés par leur système racinaire ;
- ▶ Les érosions latérales dues aux crues parfois violentes du Buëch peuvent déstabiliser les enrochements.

AVANT



L'aide aux communes

Le SMIGIBA a pour rôle important d'accompagner les communes. Il a piloté un groupement de communes pour la réalisation des diagnostics de digues inscrits au contrat de rivière. L'équipe technique a suivi les études réalisées et apporté un soutien et une information aux communes.

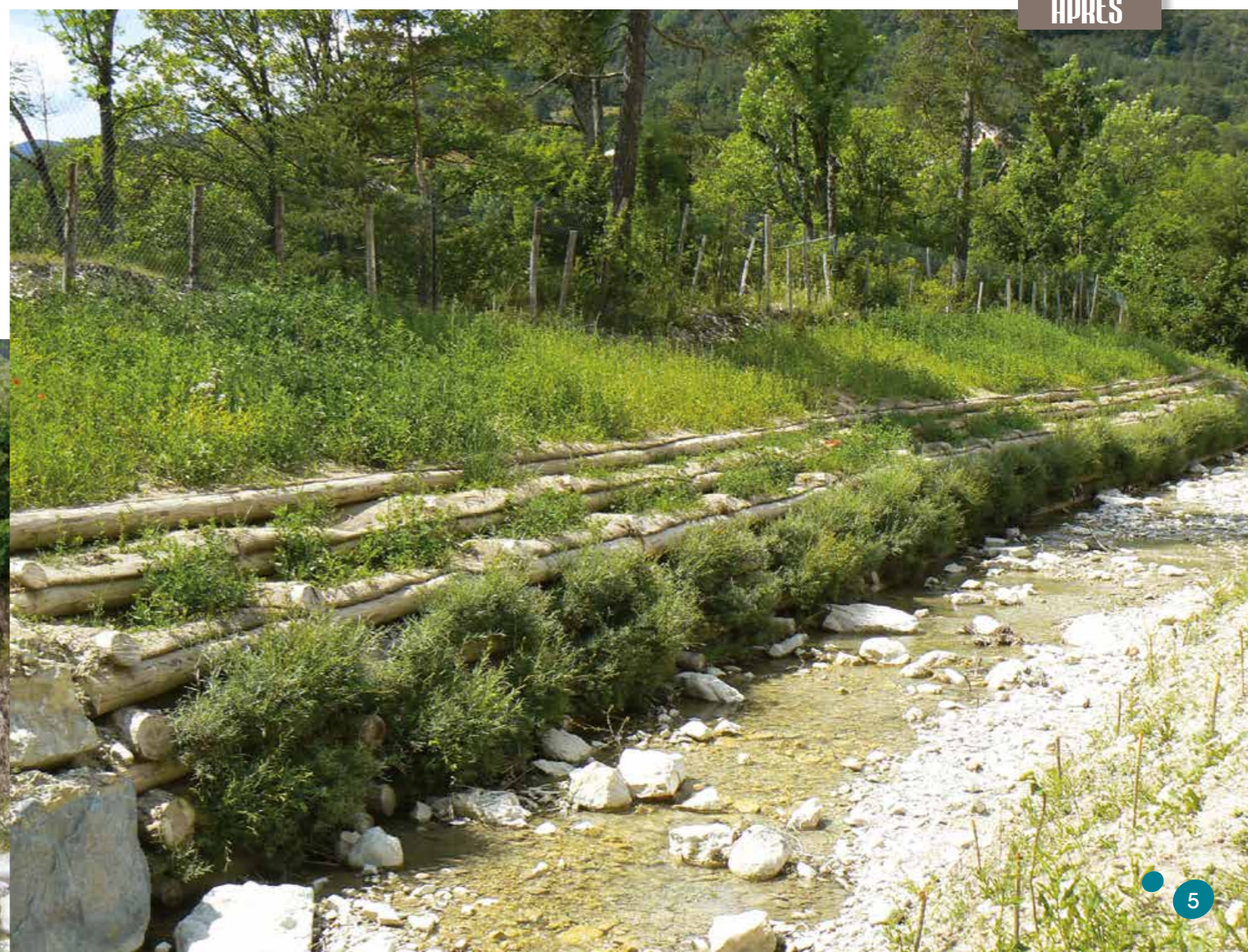
Par ailleurs, des travaux d'entretien ont été réalisés sur certains secteurs. Ceux-ci consistent à intervenir sur la végétation ou à réaliser des confortements sur des petits tronçons très endommagés.

A Saint Julien en Beauchêne, des travaux de reprise de la digue du torrent de Bouriane qui subissait des glissements importants ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune et avec l'assistance technique et administrative du SMIGIBA. Le syndicat a proposé à la commune la réfection de cette partie de digue par l'aménagement de caissons végétalisés, une technique en génie

végétal. Les caissons végétalisés s'apparentent à une structure constituée de différents étages, eux-mêmes réalisés avec des rangées parallèles de rondins de bois de résineux sur lesquels sont fixés des rondins perpendiculaires. Des treillis en géotextile coco sont intégrés en « boudins » à l'intérieur de l'ouvrage ainsi que plusieurs rangées de branches de saules arbustifs. Ces branches ont pour objectif de rejeter et développer des systèmes racinaires très puissants parfaitement adaptés à la tenue des berges des cours d'eau.

Cette technique est adaptée à la tenue mécanique sur de fortes pentes et aisément modulable pour stabiliser les glissements. Elle présente une alternative à des ouvrages en génie civil par son coût souvent plus faible mais surtout par une parfaite intégration paysagère aux abords des torrents Hauts-Alpins, des atouts écologiques considérables ainsi qu'une durée de vie plus importante.

APRÈS



Les adoux, richesses du Buëch



Les adoux sont des ruisseaux qui coulent en marge de la rivière dans les boisements des berges (ripisylvies), alimentés par la nappe alluviale ou des sources de versant. Particuliers aux rivières alpines de piémont, ils sont caractérisés par des eaux claires à température et débit relativement constants toute l'année, apportant un soutien essentiel en période de basses eaux. Les adoux constituent ainsi un milieu refuge à la faune aquatique (en période de crue ou d'étiage de la rivière) et propice à la reproduction des poissons. La très bonne qualité d'eau des adoux permet également l'installation de certaines espèces sensibles comme l'Écrevisse à pieds blancs ou l'Agrion de Mercure, fine libellule noire et bleue. Milieux naturels préservés, ces ruisseaux accueillent des espèces discrètes comme le Castor d'Europe et le Campagnol amphibie.

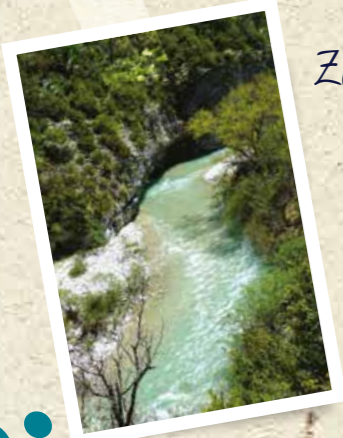
Mieux comprendre le fonctionnement des adoux

Afin d'améliorer les connaissances sur ces milieux si particuliers et proposer un protocole de suivi, une étude a été menée durant 6 mois par Marie Garcin dans le cadre d'un stage de Master "Gestion de l'eau et des milieux aquatiques" à l'Université d'Aix-Marseille. Elle a mis en évidence une hétérogénéité importante entre la dizaine d'adoux analysés tant d'un point de vue thermique, hydrologique ou physico-chimique. Deux adoux (Baumette et Garenne) ont été plus spécifiquement étudiés afin d'évaluer leurs effets sur le Buëch en matière de température et débit. Malgré un été avec des précipitations importantes, l'impact quantitatif du débit des adoux sur le débit du Buëch est notable en période d'étiage. L'effet sur la température du Buëch (refroidissement) n'a pas été démontré mais peut être existant lorsque l'adoux se jette dans un chenal secondaire du Buëch.



Zoom sur le site Natura 2000 des gorges de la Méouge

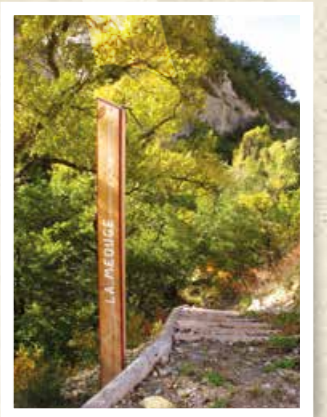
Depuis l'adhésion du SIEM au SMIGIBA le 15 juillet 2014, ce dernier a repris l'animation du site Natura 2000 des gorges de la Méouge, en collaboration avec Lionel Cornand, président du Comité de pilotage. Il s'étend sur près de 700 ha et concerne les communes de Châteauneuf-de-Chabre, Barret-sur-Méouge et Saint-Pierre Avez. 70 % du site se trouve dans la Forêt domaniale de la Méouge, gérée par l'Office National des Forêts (ONF). Les gorges présentent une diversité de milieux naturels : rivières, boisements de berges, chênaie, hêtraie, falaises et éboulis, pelouses sèches, tufs calcaires... Elles abritent des espèces animales et végétales remarquables : le barbeau méridional, des chauves-souris dont le Petit Rhinolophe, le crapaud accoucheur, le lézard ocellé et des plantes très rares dont le Scandix étoilé et l'Ephedra de Négri.



Des contrats Natura 2000 pour préserver ce site exceptionnel



↳ L'Ailante, espèce envahissante indésirable
L'Ailante ou Faux-verniss du Japon est un arbre qui peut atteindre 30 m de haut. Il est originaire des régions du sud de la Chine à l'Australie et a été importé en Europe comme plante ornementale au 18ème siècle. En France, il est surtout présent dans le bassin méditerranéen et en Corse. C'est une espèce à fort pouvoir de colonisation : les individus femelles peuvent produire jusqu'à 300 000 graines par arbre et par an, disséminées par le vent ou l'eau ; il a une grande vitesse de croissance et produit de nombreux drageons ; il sécrète des substances toxiques qui inhibent le développement des autres espèces. Afin de limiter son développement dans les gorges de la Méouge, une opération expérimentale est menée depuis quelques années avec l'Office National des Forêts (ONF) pour éliminer l'espèce des boisements de berges. Ces travaux sont financés à 100 % par l'Europe et l'Etat grâce à un contrat Natura 2000.



↳ Canaliser la fréquentation dans les gorges

De nombreux sentiers serpentent dans les gorges de la Méouge, très fréquentées en période estivale. Afin de préserver les milieux naturels, la faune et la flore, la Communauté de Communes de Ribiers Val de Méouge a signé un contrat Natura 2000 pour aménager et sécuriser certains chemins qui accèdent à la rivière. D'autres ont été supprimés par la mise en place d'amas de branchages et de plantations d'espèces locales. Des bornes en mélèze accompagnées de quelques informations sur les espèces présentes marquent le départ de ces sentiers le long de la route départementale.



Préservation de l'Azuré de la sanguisorbe

Ce petit papillon au dessus des ailes bleues a un cycle de vie complexe : il a besoin de la sanguisorbe officinale, plante des zones humides dans laquelle il pond ses oeufs et de certaines espèces de fourmis qui hébergent les chenilles jusqu'à leur métamorphose en papillon, l'année suivante. Portée par le SMIGIBA, une étude du CEN PACA a été menée durant l'été 2014. Celle-ci avait deux objectifs : compléter et actualiser l'inventaire réalisé en 2007 lors de l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 Buëch et réaliser un diagnostic de la population du marais de Manteyer, jamais étudiée auparavant.

Le but est également de définir des préconisations pour une gestion favorable à son maintien, afin que l'espèce soit bien prise en compte dans les futurs projets du territoire.

Que mange l'Apron du Rhône ?



Dans le cadre du Plan National d'Action qui vise à mieux connaître ce poisson menacé, une étude sur le régime alimentaire et l'utilisation de l'habitat dans le bassin de la Duranée a démarré en 2014. Elle est réalisée par l'Université d'Aix-Marseille, le CNRS et l'IRSTEA.

Une campagne de terrain a été effectuée cet été sur le Buëch où des Invertébrés aquatiques ont été prélevés et des Aprons capturés pour récolter les contenus stomacaux. L'étude se poursuit jusqu'en 2016. Les résultats permettront de définir les exigences écologiques de l'espèce, nécessaires à sa survie. De plus, un suivi thermique du Buëch aval est en place depuis 2012 afin de corréler les températures à la présence de l'Apron et sa dynamique de population.





Un chantier bénévole international sur le bassin du Buëch



Au cours du mois d'octobre, une douzaine de jeunes bénévoles venus du monde entier ont participé à différents chantiers sur le Buëch et ses affluents dans le cadre d'un partenariat «Village des jeunes - SMIGIBA ».

Des plantations et des boutures de saules ont été réalisées sur une berge située entre l'adoux du Fontenil et du petit Buëch pour compléter les travaux déjà réalisés en 2013. D'autres boutures de saules arbustifs ont été réalisées par la suite sur une berge érodée du petit Buëch pour tenter de stabiliser une érosion menaçant une canalisation d'eau potable.

Pour terminer, l'adoux dit de la « Poissonnière » à cheval entre les communes d'Aspres sur Buëch et Aspremont a bénéficié d'un entretien de la végétation des berges puis d'un aménagement de deux modules de pincement du lit. Ce dernier aménagement permet l'accélération des vitesses d'écoulement pour décolmater les limons et retrouver des graviers plus grossiers. Les truites du Buëch pourront cet hiver y venir frayer à leur guise...

Suivi des anciens sites contaminés par les Renouées du Japon

Les Renouées du Japon sont des plantes invasives à la croissance fulgurante qui prennent la place d'autres espèces et se multiplient très rapidement. Ce sont donc des plantes problématiques sur les cours d'eau car elles sont propagées au fil des crues. Les conséquences de leur développement sont nombreuses :

- ▶ atteinte à la biodiversité et au développement des plantes autochtones
- ▶ diminution de la capacité d'accueil et d'habitats du milieu naturel pour la faune
- ▶ uniformisation du paysage, accès difficile aux cours d'eau,
- ▶ fragilisation des berges à cause d'un système racinaire non adapté

aux berges des cours d'eau.

En 2013, les 150 massifs de Renouée présents essentiellement sur le Petit Buëch ont été traités par des interventions mécaniques lourdes. En 2014, le suivi de ces travaux, assuré en interne par les techniciens du SMIGIBA, a consisté à parcourir les anciens sites contaminés et à vérifier s'il y a eu repousse ou non. Sur l'intégralité des massifs, 18 % d'entre eux ont présentés une ou plusieurs repousses. Il s'agit de résultats positifs quand on connaît les capacités phénoménales de cette plante. Lorsqu'il y a repousse, les nouvelles tiges et rhizomes ont été extraits à l'aide d'outils manuels. Ainsi les cours d'eau du Buëch devraient être définitivement débarrassés de cette invasive en 2015 !

Entretien de la végétation des berges

Chaque année, le SMIGIBA réalise des travaux d'entretien de la végétation du Buëch et de ses affluents. Ainsi depuis 5 ans, ce sont près de 56 km de berges du Buëch et 47 km de linéaires de ses affluents qui ont été restaurés ou entretenus.

Définir les interventions

Les enjeux pour la réalisation de travaux d'entretien de la ripisylve sont essentiellement liés à la présence d'ouvrages hydrauliques (ponts, digues, seuils...). Aux abords de ces ouvrages, la végétation peut présenter des risques par basculement d'arbres, formation d'embâcles, encombrement du lit... Les travaux visent donc à assurer le bon écoulement des eaux au droit de ces ouvrages.

Par ailleurs, les interventions permettent également de régénérer la végétation, notamment par des actions de recépages d'aulnes et de saules ou par la taille d'arbres en têtard. De manière ponctuelle, des iscles se végétalisant peuvent être arasés afin de permettre la remobilisation des matériaux déposés lors des crues.

Cependant, ces travaux doivent être réalisés de manière raisonnée afin de ne pas porter préjudice au développement de la flore et la présence d'habitats pour la faune aquatique. En effet, les vieux arbres à cavité, les embâcles dans les cours d'eau sont autant de caches et d'habitats pour une faune remarquable dans ces milieux tels que le Castor d'Europe, les poissons (truite fario, chabot, blageon, barbeau méridional...) ou les oiseaux et chauve souris.



Les réalisations en 2013 et la campagne 2014

En fonction des enjeux observés lors du diagnostic de terrain, plusieurs modes de travaux ont été retenus. Certains secteurs ont nécessité un traitement léger consistant principalement à l'élagage d'arbres de hauts jets et au recépage d'arbustes afin d'ouvrir la rivière et redynamiser le développement de la végétation. Sur d'autres secteurs, présentant des enjeux plus forts liés à la présence d'ouvrages, des arasements de la végétation se développant sur les iscles ou les pieds de berges ont été réalisés.

Les travaux de 2013 ont eu lieu sur les communes du Saix, l'Epine, Laborel, Lagrand, Saléon, Saint Genis. En 2014, il est prévu d'intervenir sur les communes de Lus-la-Croix-Haute, Serres, Barret sur Méouge, Chanousse, Montmaur, la Beaume et la Faurie. Ces interventions sont financés à hauteur de 30% par l'agence de l'eau, 30% par la Région PACA, 20% par le Conseil Général 05 et 20% d'autofinancement des communautés de communes.



Travaux à Sigottier ; reprise d'un mur de soutènement sur le torrent d'Arron

Un tronçon de la route communale qui longe le torrent d'Arron menant à « la Montagne » est maintenu par un mur de soutènement de 60 mètres de long. Cet ouvrage a subi plusieurs dégradations et lors des fortes précipitations de début janvier 2014, une partie du mur s'est écroulé dans le lit du torrent générant un petit barrage du cours d'eau et aggravant le risque de glissement de la route.

À l'amont immédiat du mur de soutènement, un seuil ne présentant plus d'usage et barrant le torrent, empêchait les poissons et la faune aquatique dans son ensemble de remonter le torrent.

Les techniciens du SMIGIBA ont accompagné la commune de Sigottier et ont proposé de reprendre ce mur par un ouvrage en blocs d'enrochements bétonnés dans l'objectif de protéger la route. Ces travaux ont permis également de restaurer la continuité écologique puisque la pente du cours d'eau a été ajustée permettant ainsi la colonisation de la partie amont du torrent pour la faune aquatique. Pour la première fois sur ce torrent, quelques barbeaux méridionaux ont été pêchés lors de la pêche électrique de sauvegarde. Ce poisson de taille moyenne souvent méconnu a plusieurs statuts de protection. Ces travaux ont eu lieu en octobre 2014 et ont été réalisés par l'entreprise haut-alpine FESTA.

Le Buëch : un territoire en manque d'eau ? Quel partage ? Pourquoi ?

En terme de climat, la vallée du Buëch est sous influences méditerranéenne et alpine. Cette caractéristique climatique est à l'origine d'un fonctionnement hydrologique marqué par des périodes de hautes eaux (pluies d'automne et fonte des neiges au printemps) et des périodes de basses eaux (sécheresse hivernale : les précipitations se font sous forme de neige et sécheresse estivale).

L'hydrologie du Buëch est ainsi naturellement contrainte avec des débits très faibles en période d'étiage (période de sécheresse). Si, sur l'année, l'usage principal est l'hydroélectricité (barrage de Saint-Sauveur), sur la période d'étiage la plus critique, de juillet à septembre, l'usage principal est l'irrigation (l'usage AEP (eau potable) représentant moins de 10% du total des prélèvements), une optimisation de cet usage agricole est nécessaire pour adapter les prélèvements aux disponibilités du milieu.

Amélioration de la connaissance :

Le territoire du Buëch est identifié en situation de déséquilibre quantitatif, cela signifie que la disponibilité en eau est insuffisante pour satisfaire les besoins de tous les usagers (agriculture, eau potable...). Pour mieux connaître les besoins du milieu aquatique et les besoins des différents usagers de l'eau, une étude d'évaluation des volumes prélevables (EEVP) a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage partagée de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA). L'objectif de cette étude était de définir les volumes prélevables sur le bassin versant du Buëch, permettant de garantir les besoins du milieu aquatique ainsi que les usages en moyenne quatre années sur cinq. Les résultats montrent que, selon les secteurs, les économies d'eau demandées sont conséquentes puisqu'elles varient de 30 à 50%.

Les documents complets de l'étude sont disponibles sur le site : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr à la rubrique « usages et pressions/gestion quantitative »

Réglementairement parlant...

- La réglementation demande que le retour à l'équilibre des eaux se fasse pour le 31 décembre 2017 par paliers de réduction successifs, avec un minimum annuel de 5% de réduction des prélèvements. Pour atteindre cet objectif, les acteurs locaux en co-animation avec les Services de l'Etat et le SMIGIBA doivent élaborer un plan de gestion de la ressource en eau.
- Le processus est en marche avec la notification préfectorale du 12 septembre 2014 qui fixe le cadre du plan de gestion de la ressource en eau.

Le plan de gestion de la ressource en eau : un outil de concertation

Le plan de gestion de la ressource en eau est un outil à co-construire qui a pour vocation le partage de la ressource disponible et la détermination des actions nécessaires à la résorption du déséquilibre. Cela se traduit par une concertation locale qui a déjà débuté entre les services de l'Etat, le SMIGIBA, les collectivités et le monde agricole.

Pour information, la désignation de la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes en qualité d'organisme unique pour la gestion collective des prélèvements agricoles permet de disposer d'un interlocuteur privilégié pour les usages agricoles. Un travail pour le regroupement des ASA (associations d'irrigants) a déjà été engagé ainsi qu'une réflexion pour la modernisation des réseaux d'irrigation et la sécurisation par le projet de création d'une retenue d'eau. Le SMIGIBA accompagne le monde agricole dans ces démarches.

Une journée thématique sur la ressource en eau sera organisée au Printemps 2015 par France Nature Environnement



Programmes scolaires

Le programme pédagogique sur le marais de Manteyer, débuté en 2013, avec l'école de La Roche des Arnauds se poursuit en 2014/15. Cette année, la classe de CM2 réalisera avec Gaëtan Martinon (Terre d'eden) des panneaux d'information sur les richesses naturelles du marais qui seront installés sur site.

Le programme scolaire sur l'eau proposé par le SMIGIBA depuis 6 ans est également suivi cette année. C'est toujours Gap Sciences Animation qui assurera les séances en classe sur les cycles de l'eau et les risques naturels. Pour les sorties sur le terrain, Sébastien Tresbosc (A pas de fourmis) prendra la suite de la Maison de la nature 05, qui a du malheureusement se séparer de ses salariés. Nouveauté cette année, le Syndicat Mixte des Baronnies provençales propose 3 séances supplémentaires aux 5 séances proposées par le SMIGIBA.

Parcours pédagogique au plan d'eau de Veynes

Le parcours pédagogique de l'adoux du Fontenil, réalisé par le SMIGIBA et la Fédération de pêche des Hautes-Alpes a été inauguré le 22 juillet 2014 en présence des élus de Veynes et partenaires associés. Cinq pupitres d'information ont été disposés le long de l'adoux, à proximité du plan d'eau des Iscles, afin d'expliquer le fonctionnement et découvrir la faune et la flore peuplant les adoux.



Fête de l'eau 2014

La fête du SMIGIBA s'est tenue cette année le 29 juin à l'école de La Roche des Arnauds. Malgré un temps très mitigé et l'annulation des balades, environ 30 enfants et leurs parents sont venus participer aux ateliers proposés : constructions d'objets flottants non identifiés, de fusées à eau, démonstration de pêche à la mouche. Différentes expositions étaient également présentées aux visiteurs : posters des élèves sur le marais de Manteyer, panneaux explicatifs sur le Castor et Natura 2000.



Animations nature

Une centaine de personnes ont profité des sept balades organisées par le SMIGIBA de mai à septembre : sortie ornithologique, découverte de la faune et la flore du Buëch, initiation aux libellules et papillons, recherche des plantes comestibles... Des soirées conférences sur le Castor, le Sonneur à ventre jaune (petit crapaud) et les chauves-souris ont également été proposées.

Autres infos sur le Buëch

Les travaux de la passe à poissons

Le seuil des Savoyons est un ouvrage qui avait été identifié dans le contrat de rivière Buëch vivant, Buëch à vivre comme un point important de blocage pour la circulation piscicole. Le SMIGIBA a réalisé une étude de conception d'une rampe à poissons permettant la migration des espèces piscicoles (notamment la truite fario).

Compte-tenu de l'état de dégradation du seuil et de son rôle de stabilisation du pont et des digues situées en amont, le conseil général des Hautes Alpes s'est porté maître d'ouvrage de l'opération. La conception de l'ouvrage en plots bétons favorisera la remontée des poissons par une pente progressive, contrairement à la chute d'eau qui dépassait les 3 mètres auparavant. Par ailleurs, l'alimentation en eau du canal d'irrigation de l'ASA du Plan a été prise en compte dès la conception pour préserver son droit d'eau. Les travaux sont prévus jusqu'à mi Septembre. Les travaux ont donc revêtu un double enjeu au delà du risque sécuritaire qu'il représentait. Les travaux ont été financés par l'Europe (FEDER) à hauteur 50%, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranées et Corse à hauteur de 40% et le Département à hauteur de 10%.



Actus natura 2000: de nouvelles mesures proposées aux agriculteurs à partir de 2015

Dans le cadre du nouveau Programme de Développement Rural Régional (PDRR), le Conseil régional PACA définit actuellement une stratégie agroenvironnementale et climatique qui constituera l'un des outils majeurs du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). A partir de 2015, les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) remplaceront les MAE territorialisées (MAET), proposées aux agriculteurs en sites Natura 2000 depuis plusieurs années. Ces contrats favorisent des bonnes pratiques et indemnisent l'exploitant qui s'engage à respecter un cahier des charges spécifique.

Dans la vallée du Buëch, un travail partenarial est engagé afin d'élaborer le projet (PAEC) spécifique aux enjeux locaux. Pour la partie aval, c'est le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales qui sera opérateur sur le périmètre du futur PNR des Baronnies. Concernant la partie amont, c'est la Chambre d'agriculture 05 qui s'en chargera. Le SMIGIBA sera évidemment associé à l'ensemble des démarches.

LE SMIGIBA

*(Syndicat Mixte de Gestion
Intercommunautaire du Buëch
et de ses affluents)*

- ▶ 22 élus
- ▶ 52 communes
- ▶ 550 km de cours d'eau
- ▶ 5 employés
- ▶ 2 sites Natura 2000 (Buëch et Marais de Manteyer)
- ▶ 1 contrat de rivière «Buëch vivant, Buëch à vivre»

LE SMIGIBA

Maison de l'intercommunalité
05140 ASPRES-SUR-BUECH
Tél. 09 66 44 21 26
smigiba@orange.fr
www.smigiba.fr

CRÉDITS
Directeur de publication : JC Costi - Textes et photos : SMIGIBA, sauf mentions contraires -
Conception graphique : Cam et Léon - www.cam-et-leon.com - Impression : Imprimerie des
Alpes - Label imprim'vert - Papier PEFC - Encres végétales



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Conseil Général
Hautes Alpes